

L'étiquetage CMR

C comme Cancérogène

- H350 : peut provoquer le cancer
- H351 : susceptible de provoquer le cancer

M comme Mutagène

- H340 : peut induire des anomalies génétiques
- H341 : susceptible d'induire des anomalies génétiques

R comme Reprotoxique

- H360 : peut nuire à la fertilité et au fœtus
- H361 : susceptible de nuire à la fertilité et au fœtus
- H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

CMR

*“ Je reconnais
le picto des produits
pouvant être CMR
et je me protège “*

Nos actions

- Assurer un suivi médical adapté à votre activité et à votre santé
- Etudier votre poste de travail
- Améliorer votre qualité de vie et vos conditions de travail
- Favoriser le maintien en emploi



Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr



Des questions ?

Contactez votre équipe Prevaly :
médecin du travail, assistant,
infirmier et préventeur



Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux :



Les produits chimiques et les CMR

Savez-vous
vous protéger ?



Service Communication Prevaly - 2023



Dans votre entreprise...

Vous pouvez être exposé à différents agents chimiques :

- Poussières : bois, farine...
- Fumées : soudure, combustion...
- Brouillards : fluide de coupe...
- Gaz : échappement...
- Vapeurs : solvants...

Le contact quotidien avec ces agents peut avoir des effets sur la santé.

À court terme

- brûlure
- irritations
- maux de tête...

À long terme

- asthme
- eczéma
- hépatite
- cancer...

Utiliser les équipements de protection

Les équipements de protection collective (EPC) et individuelle (EPI) sont là pour vous protéger.

Pour garantir leur efficacité, ils doivent être utilisés et portés tout au long de l'exposition.

Veillez à utiliser ceux qui sont à votre disposition.

- **EPC** : cabine aspirante, sorbonne, hotte, torche aspirante...
- **EPI** adaptés aux tâches : gants, masques, lunette de protection, combinaison...

Comprendre l'étiquetage

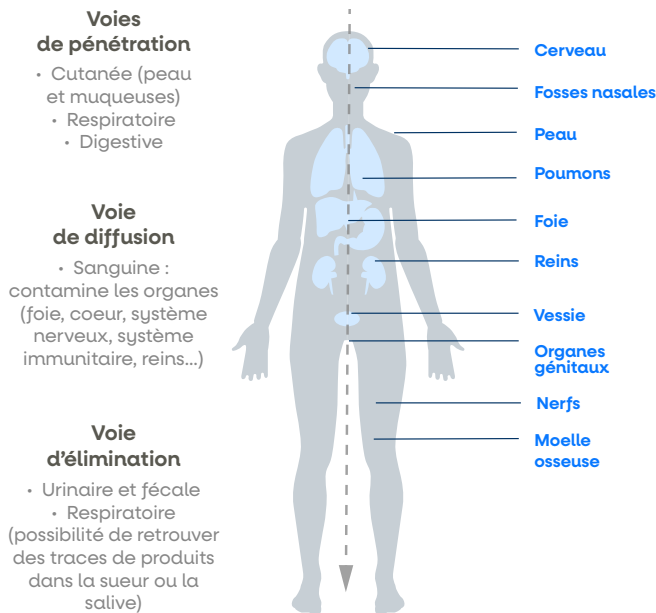
Dangers physiques



Dangers pour la santé



Pénétration dans l'organisme et organes cibles



Veiller à l'hygiène...

À votre poste de travail

- **Ne pas fumer, boire ou manger** au poste.
- **Se laver les mains** avec du savon.
- **Ne pas s'essuyer** les mains sur la tenue de travail.
- **Fermer les bidons, les poubelles et autres récipients** pour éviter les émanations.

Avec vos équipements de protection

- **Nettoyer les équipements tous les jours** et les stocker dans un lieu propre ou dans un support hermétique (sachet).
- **Vérifier leur état d'usure** afin de vous assurer de leur bon fonctionnement.
- **Changer régulièrement les équipements** et veiller à ne pas réutiliser ceux à usage unique.
- **Signaler les équipements défectueux** et/ou périmés.

Avec votre tenue de travail

- **Séparer votre tenue de travail** de votre tenue civile dans les vestiaires.
- **Changer régulièrement votre tenue** de travail pour éviter de porter des vêtements souillés : poussières, produits chimiques...
- **Ne pas utiliser la soufflette** pour nettoyer votre tenue.
- **Faire laver vos tenues** de travail hors du domicile.